

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2021

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué par Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire, s'est réuni en mairie, en session ordinaire.

Ouverture de la séance : 18h30

Présents : ARTO jean, DEL GRANDE Stéphane, FRANCOIS Johanna, GUILHON Jérémie, GUILHON Sylvie, LAVILLE Marie-Noëlle, JAMMES Patrick, PALIX fabienne, PAMIES Sophie, PASERO fabien, SAIMMAIME Isabelle

Secrétaire de séance : SAIMMAIME isabelle

Points de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 21 janvier 2021

Le poste d'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de trente-cinq (35 heures), voté par délibération du conseil municipal du 21 janvier 2021, est mis en attente. Etant donné le délai très court pour sa mise en place, l'agent communal se donne un temps de réflexion.

2. BUDGET COMMUNE ANNEE 2020

A. Approbation du compte de gestion commune année 2020

Le compte de gestion 2020 de la commune est établi par Mme Pascale DEWEVRE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE le vise et certifie que le montant des titres recouverts et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil municipal qui, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice vote ainsi : **11 (onze) voix pour, 0 (zéro) contre et 0 (zéro) abstention** :

B. Examen et vote du compte administratif fonctionnement et investissement commune année 2020

Monsieur Stéphane Del Grande présente le compte administratif 2020 de la commune en détaillant les résultats des différents chapitres du budget.

Ci-dessous le tableau synthétique du compte administratif :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		38 801,62		142 231,74
Opérations de l'exercice	260 424,37	285 470,77	120 630,43	95 280,59
Totaux	260 424,37	324 272,39	120 630,43	237 512,33
Résultat de clôture		63 848,02		116 881,90

Madame la Maire quitte la salle afin que le conseil municipal passe au vote du compte administratif.

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes par : **10 (dix) voix pour, 0 (zéro) contre et 0 (zéro) abstention.**

C. Affectation des résultats :

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter la somme de :
63 848,02 Au compte 002 – EXCEDENT de fonctionnement reporté :

Par **11(onze) voix pour, 0 (zéro) contre et 0 (zéro) abstention.**

3. BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEE 2020

A. Approbation du compte de gestion assainissement 2020

Le compte de gestion 2020 du budget assainissement est établi par Mme Pascale DEWEVRE, Trésorière à la clôture d l'exercice.

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE le vise et certifie que le montant des titres recouvrés et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil municipal qui, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice vote ainsi : **7 (sept) voix pour, 0 (zéro) contre et 4 (quatre) abstentions** :

B. Examen et vote du compte administratif exploitation et investissement assainissement 2020

Monsieur Stéphane Del Grande présente le compte administratif 2020 de l'assainissement en détaillant les résultats des différents chapitres du budget.

Ci-dessous le tableau synthétique du compte administratif assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	3 378,61			49 569,44
Opérations de l'exercice	26 547,41	30 292,41	20 390,81	22 037,00
Totaux	29 926,02	30 292,41	20 390,81	71 606,44
Résultat de clôture		366,39		51 215,63

Madame la Maire quitte la salle afin que le conseil municipal passe au vote du compte administratif.

Le conseil municipal vote le Compte Administratif 2020 de l'assainissement et arrête ainsi les comptes par : **5 (cinq) voix pour, 0 (zéro) contre et 5 (cinq) abstentions.**

Sophie PAMIES justifie son vote de la façon suivante : elle considère pénalisant pour la commune de combler le déficit du budget assainissement par le budget communal.

C. Affectation des résultats :

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter la somme de : **366,39 €**
Au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté :

Par 11 (onze) voix pour, 0 (zéro) contre et 0 (zéro) abstention.

4. Questions diverses

Madame la Maire évoque la demande de la part d'habitants du village de la location de la salle communale ainsi que de bancs et chaises pour l'été 2021. Avant de prendre une décision, Madame la Maire propose de contacter auparavant les associations afin de connaître leurs besoins pour cette période.

La séance du conseil municipal est levée à 20h15

La maire



La secrétaire de séance

